



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT— UN AN, 50 Centins

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR
No 1786 Rue Ste-Catherine

Le Conte de Monto-Christin

Pauvre Roman

Pour la Classe Pauvre

Par un Pauvre Auteur.

CHAPITRE XII

DESCENDUS POUR DEUX MOIS

Vers neuf heures hier matin le rédacteur du CANARD s'est rendu dans le cabinet particulier du recorder de Montigny afin d'obtenir un mandat d'arrestation contre les deux personnages de son feuilleton encore en liberté le père Thomas Sanslanippe et sa fille Cunégonde.

Modeste, comme nos lecteurs l'ont vu dans le chapitre précédent, avait été incarcéré sous la prévention d'avoir volé des pissenlits dans le parc Mont Royal. Comme les gardiens du parc aiment jurer fort contre les Canadiens-Français, son biscuit était fait.

La faveur que l'auteur de Monto-Christin avait à demander du magistrat était de loger en prison deux des personnages du roman pendant les deux mois que durerait son séjour en Europe.

Le père Thomas méritait une longue incarcération pour ses nombreux méfaits et ses habitudes d'ivrognerie.

Quant à Cunégonde, elle courait le risque d'effeuiller sa couronne d'innocence si elle était laissée sans protection dans les rues de Montréal.

Le Trou, aux yeux de la police, passait pour un Don Juan des plus dangereux et il importait que la jeune fille fut mise hors de ses atteintes.



LE TROU DEVANT LE JUGE

L'auteur agissait dans l'intérêt de la morale publique en retirant de la circulation le bonhomme et sa fille.

A l'expiration des deux mois l'auteur serait de retour à Montréal. Il s'assurerait si les prisonniers étaient dignes de reprendre leur liberté. En ce cas il pourrait les recommander au bureau de la Paresse et leur faire obtenir un emploi qui les aiderait à se sustenter.

Le recorder après avoir prêté une oreille favorable à la requête du CANARD, signa des mandats d'arrestation contre les deux personnages.

Le nom du petit Modeste figure aussi dans l'acte d'accusation rédigé comme suit :



A OTTAWA

Le député de Montmorency, M. Turcotte, sort parfaitement pur du purgatoire où il était plongé pour un péché véniel, grâce à Sir John Thompson et à Guillaume Amyot.

Thomas Sanslanippe, Cunégonde Sanslanippe et Modeste Sanslanippe sont accusés d'être des vagabonds, des désœuvrés et des débauchés dans le sens du statut (S. R. C., C. 157 art. 8).

Les dits Sanslanippe sont aussi accusés de n'avoir pas des moyens visibles d'existence et de vivre sans recourir à un travail, étant capables de travailler ; de rôder dans les rues de Montréal, grands chemins, de gêner les passants en mendiant de porte en porte, de ne pas exercer de profession ou de métier honnête propre à les soutenir, mais, de chercher surtout des moyens d'existence dans les jeux de hasard, le crime et les fruits de la prostitution, contrairement à la forme " du même statut."

A dix heures et demie les deux personnages étaient pincés par les limiers de la police et comparaissaient devant Son Honneur le Recorder.

Leurs procès ne fut pas long. Deux constables racontèrent au tribunal ce qu'ils avaient sur le compte des prévenus. L'histoire de ces derniers n'était pas des plus édifiantes.

Le magistrat après avoir prononcé une mercuriale assez piquante contre les accusés les condamna à \$10 ou deux mois de prison aux travaux forcés, et à défaut de paiement des \$10 à deux mois de plus.

Le père Thomas devait purger sa sentence dans la prison commune du district, Cunégonde serait internée à Ste-Pélagie, et Modeste à l'École de Réforme de la rue Mignonne.

Quant à Député le Trou il avait été appréhendé la veille par la police pour un vol commis sur les quais.

Comme récidiviste sa sentence a été plus sévère que celle de la famille Sanslanippe.

Ils devront passer trois mois à l'Hôtel Vallée.



EN ROUTE POUR LA PRISON

L'auteur de ce feuilleton après avoir mis à l'ombre tous les personnages qui pourraient commettre des délits pendant son absence à Paris et à Londres, se sent la conscience soulagée. Aujourd'hui il a dissipé toutes les inquiétudes que pourrait avoir le public au sujet du Trou, des Sanslanippe et de Monto-Christin.

Fin de la première partie.

Avis aux lecteurs du "Canard" et à ceux qui voudront en profiter : Je donnerai un escompte à toute personne qui achètera un lot dans la nouvelle paroisse Ste-Elisabeth, St-Henri. J'ai 2,000 lots vacants à vendre à bas prix, sur les Rues Notre-Dame, Gareau, St-Antoine, chemin de la Cote St-Paul et autres. Venez le soir à 7 heures, chez L. F. LAROSE, agent d'immeubles, 3609 rue Notre-Dame, à St Henri, aussi tous les jours sur le terrain.

Oh ! les chaleurs ! chacun cuit dans son jus. J'ai perdu l'appétit, ma tête est souffrante et je n'ai plus de courage au travail. Il y a un remède à cela c'est de s'adresser au professeur Gen. Tucker, No 1875 rue Ste-Catherine. Il a en mains les préparations qui vous guériront.

LA POMME D'ARROSOIR

FANTAISIE PARISIENNE

Nous sortons de chez M. Vincent, le célèbre inventeur, et nous sommes encore tout bouleversés des révélations qu'il nous a faites. Mais laissons-le parler :

—Eh bien ! oui, j'ai vendu à l'Italie ma dernière invention ! Oh ! je vous vois venir avec tous les vieux clichés en cours sur le patriotisme. Mais j'ai été abreuvé de trop de dégoûts, j'ai vu trop de portes se fermer devant moi ! Aujourd'hui, vous pouvez le répéter partout, c'est bien fini ! La France n'a pas voulu de mon invention, c'est l'Italie qui en profitera !

—Et peut-on connaître cette invention ?

—C'est une véritable révolution dans l'usage des insecticides. C'est, d'ailleurs, la simplicité même. Le tout était d'y penser : l'œuf de Colomb.

—Je brûle de savoir.

—Eh bien ! écoutez alors. En somme, la science des engins insecticides n'a pas fait un seul pas. On en est toujours resté à l'appareil primitif qui consiste en une boîte d'étain ronde munie d'un tube creux sur le côté et d'un piston vertical sur la surface supérieure. Vous changez votre engin avec de la poudre ; vous appuyez sur le piston et la poudre s'échappe immédiatement par le tube. Cette arme était excellente autrefois.

Aujourd'hui, avec les conditions hygiéniques nouvelles, elle est radicalement insuffisante. En effet, suivez bien mon raisonnement. La poudre qui s'échappe du tube, si l'arme est bien ajustée, atteint un point déterminé. Elle ne touche qu'un individu.

Or, qu'est-ce qu'un individu, à côté des armées innombrables qui pullulent sur la surface du globe ? Un atome, rien. Cet individu supprimé, c'est une guerre à recommencer tous les jours. Or, mon invention a pour but de supprimer la guerre, en détruisant le plus grand nombre d'ennemis possible. Pour y arriver, que fais-je ? Je remplace le tube par une espèce de pomme d'arrosoir, ou plutôt, pour épargner des frais inutiles, j'adapte cette pomme d'arrosoir au tube. Quand j'appuie sur le piston, la poudre, au lieu d'aller se concentrer sur un seul point, s'étend sur une surface considérable. Ainsi, je me fais fort, avec un seul coup de piston, de balayer un lit du pied à la tête.

—C'est prodigieux !

—Et voilà l'invention que le gouvernement a refusée ! Mais j'ai assez d'être traité en paris. Le temps de fabriquer les appareils en nombre suffisant, et les Italiens seront à tout jamais débarrassés des insectes de toute sorte qui couvrent leur péninsule.

—Ils ne se seront jamais vu à pareille fête !

—C'est le gouvernement qui l'aura voulu !

Nous quittons, sur ces mots, M. Vincent, en déplorant amèrement que le gouvernement n'ait pas pu ou n'ait pas su utiliser les talents de cet inventeur hors ligne et l'ait, par cette coupable négligence, jeté dans les bras de l'étranger.

AVIS

Les personnes de Montréal, allant passer la saison d'été à la campagne, pourront recevoir LE CANARD, durant Juillet, Août et Septembre, pour 10 cts.